



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (9) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Yves CROS, Conseillers municipaux.

POUVOIR : (1) M. Luc FOURNIER.

ABSENTS : (5) M. Clément CHAPPERT, M. Philippe MARCON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENTS EXCUSÉS : (2) Mme Julie BENEZECH, M. Jean-François MADONIA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne TRINQUIER

DATE DE CONVOCAATION : 20 septembre 2024

Après l'appel nominatif des membres du conseil et des pouvoirs, Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

1- Approbation PV du 09/09/2024

Le compte rendu du conseil municipal du 19 juin 2024 a été envoyé par courriel aux membres du Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante approuve le Procès-Verbal à l'unanimité.

2- Convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique

Mme le Maire informe que le projet pédagogique NEFLE a été présenté par l'école maternelle la Noria, qu'il relève de la collectivité et qu'il a été validé lors d'un conseil d'école.

L'Etat s'engage à verser à la collectivité une subvention de 15 808,35 € pour couvrir les dépenses, une fois ce projet mené à bien.

Mme le Maire propose à l'assemblée après avoir expliqué l'ensemble de ce projet et l'intérêt pour nos enfants de la maternelle, de l'autoriser à signer cette convention, sachant que les crédits avaient été validés lors du vote du budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3- Avancements de grades au titre des années 2024 et 2025. Fixation du taux de promotion

Mme le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du Code Général de la Fonction Publique concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux : « pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit «ratio promu - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial. Il peut varier entre 0 et 100 % ».

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux à 100 % pour tous les grades de la collectivité pour les années 2024 et 2025. Elle explique que suite à la mise à jour des dossiers des agents et la reprise des carrières, travail non effectué depuis plusieurs années, il apparaît essentiel aujourd'hui de légitimer le déroulement de la carrière de nos agents.

Elle rappelle que le déroulement de carrière des agents passe à la fois par les avancements d'échelon, de grade, l'obtention d'un concours et la promotion interne mais aussi par le changement de position statutaire : activité (à temps plein ou partiel), détachement, mise à disposition, disponibilité, congé parental et par ancienneté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

4- Mise à jour du tableau des effectifs suite aux avancements de grade 2024

Le taux ayant été fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité pour les années 2024 et 2025 lors du précédent point et le tableau annuel des avancements de grades ayant été transmis au CDG34 pour publicité en date du 02/09/2024, Mme le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs qui sera annexé à cette délibération et de procéder à la rédaction des arrêtés individuels afférents.

Les élus demandent quelques explications sur le fonctionnement : des grades, des différents statuts, des quotas et Mme le Maire leur donne des éclaircissements précis.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

5- Informations diverses

- La Poste : à la suite des problèmes survenus à la poste, un rapport a été demandé au bureau structure qui ne l'a pas délivré. Il a donc été demandé à un autre prestataire d'intervenir.
- Des arrêtés de péril imminent ont été pris suite à l'effondrement ou la menace d'effondrement de maisons. Les logements attenants ont été sécurisés.
- Stade de rugby : des travaux ont été effectués par les agents de la commune au club house.
 - Il a été déposé une plainte suite à des intrusions.
 - Durant quelques temps, les entraînements se feront à Quarante car le stade a été ensemené.

La séance est levée à 20 h 05.

Saint-Chinian, le 30/09/2024

Secrétaire de séance
Corinne TRINQUIER



 Madame le Maire
Catherine COMBES

